



Case postale 110 CH-1211 GENEVE 7  
Tél : (004122) 733.37.57 Fax : (004122) 930.00.49 CCP 12-24928-9  
e-mail [info@elisa.ch](mailto:info@elisa.ch) site [www.elisa.ch](http://www.elisa.ch)

## **Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire 27 juin 2007, Maison de la Croisette à Vernier**

Une vingtaine de personnes sont présentes.

Sont excusé-e-s : Jeannine de Haller, Maria Roth-Bernasconi, Olivier Barde, Madeleine Lerch, Anne Diaz, Albert Rodrik, Anne-Marie Buchner, René Cruse, Jérôme de Weck, Théo Schneider, Marisa Eichenberger, Janine Revillet et Claire de Reynier (vérificatrices des comptes) Martine Félix et Michel Ottet (membres du Comité).

Le président, Romain Oguey Leresche, salue l'assemblée et présente l'ordre du jour qui est accepté, puis présente la modification des comptes.

### **1.- Présentation de la modification des comptes proposée par le Comité**

Comme annoncé dans la convocation, de récentes informations sur la nouvelle Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) nous ont contraints à convoquer cette Assemblée générale extraordinaire. Pour l'exercice 2006, nous avons reçu la somme de 9900 francs de la part du Département de la solidarité et de l'emploi de Monsieur Longchamp. A ce titre, ELISA est soumis au contrôle prévu par la LIAF. Lucienne Gillioz, membre du Comité explique alors que renseignée par une connaissance qui travaille au Département des Finances, elle a appris que les associations subventionnées dont l'exercice final présente un bénéfice sont tenues, au nom du principe de la subsidiarité, de rendre ce bénéfice à l'Etat. Grâce à un don exceptionnel en 2006, ELISA présentait un léger bénéfice de fin d'année (environ 9'000 francs). L'inspection des finances peut nous demander ce remboursement. D'autre part, nous demandons à l'Etat de Genève une ligne budgétaire de 50'000 francs (un projet de loi pour subventionner ELISA sera présenté prochainement au Grand-Conseil). Nous n'avons aucune chance d'obtenir une subvention si nous faisons un bénéfice en fin d'année, si mince soit-il. Or l'intention du généreux donateur était justement d'assumer la pérennité de notre association !

Romain Oguey Leresche présente cette loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Pour l'exercice 2005, nous n'avons pas à en tenir compte, à double titre du déficit et de la date d'entrée en vigueur. C'est l'article 17 de cette loi qui nous concerne particulièrement « restitution des montants non dépensés » : « Les montants non dépensés après détermination du résultat comptable(...) ne peuvent pas être thésaurisés. Ils sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir... » Les articles 28 et 29 mentionnés dans cet article font référence à la prescription du droit au remboursement. La dernière mention de l'article 17 relève de la pratique de l'administration fiscale qui, si le résultat du bilan ne dépasse pas la masse salariale de 2 mois, permet de garder cette somme pour l'association. Mais l'Etat reste créancier de l'association et peut, ultérieurement, en demander le remboursement.

Maryelle Budry, présidente d'ELISA jusqu'au 14 mars 2007, rend compte de ses contacts personnels avec le donateur en mars et avril 2006, qui s'était lui-même inquiété d'un possible bénéfice. Cette éventualité ne semblait guère réaliste à l'époque, car depuis des années l'association présentait des déficits de près de 30'000 francs. Cependant, la présidente s'était renseignée auprès de l'ancien trésorier, Jérôme de Weck, très au fait des lois fiscales et auprès de quelques autres personnes compétentes, qui lui avaient alors parlé de la tolérance des deux mois de salaire. C'est pourquoi, le résultat positif de la fin de l'exercice 2006 (les donateurs et donatrices s'étant montrés très généreux cette année !) ne l'avait pas inquiétée.

Les comptes ont été présentés et approuvés par l'Assemblée générale du 14 mars. Par la suite, le donateur a écrit à l'association, précisant qu'il voulait assumer la pérennité d'ELISA et il nous a écrit dans ce sens.

Une personne de l'assistance demande lecture de la lettre du donateur. Celui-ci précise dans son courrier du 11 juin « *que le don était destiné à assurer un fonds de roulement permettant à ELISA, selon les circonstances à venir, de disposer de ressources en cas de besoins imprévus. Connaissant les difficultés chroniques de trésorerie que rencontrent les associations comme la nôtre, j'ai pensé utile de constituer, selon mes moyens, cette petite réserve.* »

Un autre membre de l'assemblée intervient pour faire part du même type de problèmes dans une autre association d'entraide.

Romain Oguey Leresche parle du projet de répartition des subventions entre l'Etat et la Ville de Genève, qui va à nouveau être soumis au Conseil municipal de la Ville de Genève. En principe, et cela nous semble logique, les subventions d'ELISA dépendront de l'Etat. Or jusqu'à présent, c'est la Ville de Genève qui nous allouait une ligne budgétaire de 35'000 francs. Sera-t-elle vraiment reconduite ? Nous avons demandé, et un projet de loi est en voie de soumission, une subvention supplémentaire de 50'000 francs à l'Etat. Obtiendrons-nous comme demandé 85'000 francs ? Pourrions-nous encore recevoir des aides financières de la Ville ou d'autres communes ? Nous n'en savons rien, l'année 2007 s'annonce très problématique du point de vue financier.

### **Présentation des modifications**

Romain Oguey Leresche présente le nouveau projet de budget :

- 1) Etablissement d'un compte de réserve.
  - Dénommé « réserve pour revenu différé » et doté de 20'000 francs, ce compte ne sera affecté qu'en couverture de déficit pour l'association sur les exercices à venir.

Deux autres corrections ont encore été apportées aux comptes adoptés le 14 mars 2007 :

- 2) Nous avons corrigé un montant facturé deux fois dans les comptes, qui laissait apparaître une erreur sur le solde disponible sur le CCP. Le solde corrigé est de 30'268,58 confirmé par le relevé de la poste.
- 3) Pour le don de la Chaîne du Bonheur, relatif à l'arrivée en Suisse d'une petite fille irakienne, un montant de 2'788,85 n'avait pas été payé au 31.12.06, mais comme le don est clairement affecté à ces paiements, nous avons inscrit au passif transitoire ces dernières factures.

L'exercice 2006, avec les modifications proposées par le comité d'ELISA se termine donc avec un déficit de 8'698,74 pour un nouveau capital de 29'506,43.

## **2.- Rapport de la vérificatrice des comptes**

Les deux vérificatrices des comptes sont absentes et excusées. Mesdames Janine Revillet & Claire De Reynier ont supervisé l'opération de modification des comptes et l'approuvent. Mme Janine Revillet a rédigé un rapport dont le président donne lecture. Elles proposent à l'AG d'approuver la modification des comptes.

## **3.- Vote sur les comptes 2006 modifiés**

C'est à l'unanimité que l'assemblée approuve cette modification.

Un membre intervient pour nous remercier de cette proposition de modification et exprime son contentement sur la solution trouvée.

## **4.- Divers**

Véronique Egger, permanente de l'AGORA et membre du Comité d'ELISA, intervient pour promouvoir l'action d'un envoi de lettre à la présidente de la Confédération lui demandant d'intervenir à nouveau auprès du Conseil fédéral qui a refusé d'accueillir 500 réfugiés supplémentaires en provenance d'Irak.

Maryelle Budry, membre du Comité, rappelle que le magasin IKEA a reçu l'autorisation du Tribunal fédéral de s'installer sur le terrain de la Croisette, ce qui signifie que la maison va être démolie et que les jardins vont disparaître. Certes l'Etat va nous aider à retrouver un lieu d'accueil, mais elle

insiste auprès de l'assemblée pour ne pas laisser disparaître ce lieu dans l'indifférence de l'opinion publique. Elle propose au moins d'écrire des lettres de lecteurs-trices dans la presse.  
Un membre de l'assemblée signale que la commune du Grand-Saconnex possède une grande maison, qui pourrait convenir pour reloger l'AGORA et ELISA.  
Le Comité d'AGORA s'active dans la recherche d'un nouveau logement et prendra en compte cette proposition.  
Les participant-e-s signent une pétition de soutien à un jeune survivant de Srebrenica, à qui la Suisse a refusé l'asile (pétition de la Coordination Asile Vaud).  
Une collation offerte par le Comité permet aux participant-e-s de se retrouver avec convivialité.

Genève le 12 juillet 2007

Pour le PV : Maryelle Budry